

	
Délégation n° 13	Conseil Municipal du Mercredi 05 juin 2019
Service des Sports	Domaine de compétence : 7- Finances locales
<p>Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, Adjoint, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNFRF à Madame Monique VAMBRE.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Martine GHEZAL</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
<p>Objet : Versement de la subvention annuelle aux associations scolaires pour l'année 2019</p>	
<p>Rapporteur : Madame Dominique DELSAUX, Adjointe.</p>	
Synthèse de la délibération :	Subventions 2019 versées aux associations scolaires pour l'année 2019.

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 et notamment l'article 31a11,

Vu la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et notamment l'article 112,,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu les commissions « sports » du 18 novembre 2014 et du 21 avril 2015,

Vu la commission « sports » du 16 mai 2019,

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'action des associations sportives scolaires d' Etaples/mer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

Approuver les montants des subventions présentés dans le tableau ci-dessous :

Associations sportives scolaires	2019
Association sportive du collège Jean JAURES	470€
Association sportive du LP Jules VERNES	650€
Association sportive du collège St JOSEPH	130€
Association sportive de l'école Jean MACE	130€
Association sportive de l'école de Rombly	130€
Association sportive de l'école de Jean MOULIN	130€
Association sportive de l'école St MICHEL	130€
Association sportive de l'école de Notre Dame de Foy	130€
TOTAL GENERAL	1900€

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.